Faisons un voyage dans le temps pour regarder comment se faisait à la fin du 19^{ème} siècle l'acquisition de Grandes Orgues. N'oublions pas que la guerre faisait rage entre Cavaillé-Coll et Merklin.

1889 : A Valenciennes Notre-Dame du Saint-Cordon, ou comment acheter un grand orgue ?

Dans les archives de la basilique Notre-Dame de Valenciennes, il existe un cahier noir qui relate les débats ayant précédé l'acquisition d'un grand orgue de tribune et le choix du facteur. Le texte de ce cahier est ici intégralement reproduit. Il a été écrit d'une écriture fine par monsieur Albert CARLIER BRACQ directeur du Choral-Club et maître de chapelle de la paroisse. Monsieur CARLIER BRACQ est aussi trésorier de la fabrique de Notre-Dame. Monsieur CARLIER était par ailleurs fabricant de batiste et composait volontiers des chœurs pour les orphéonistes valenciennois.

Les autres acteurs sont les membres du conseil de fabrique de l'époque et d'autres personnes comme l'organiste.

Tout a commencé par un legs de 100.000 francs en vue d'établir des orgues, fait par Madame HAMOIR WAROCQUIE, veuve d'un banquier de Valenciennes. L'autorisation d'accepter ce legs ayant été obtenue en mars 1889, un processus est mis en place par Monsieur le Doyen, le Père Gaspard PROUVOST, en vue de choisir un facteur d'orgues.

Auparavant, une consultation de divers facteurs d'orgues avait été faite ainsi qu'en atteste une correspondance importante.

Un devis est fait par MERKLIN à l'attention du Doyen. C'est un orgue de 42 jeux effectifs avec machine pneumatique, même pour le pédalier, une soufflerie à différentes pressions avec des régulateurs spéciaux pour chaque sommier ... L'orgue installé dans le buffet coûtera 68.000 francs.

Aristide CAVAILLE-COLL a été bien entendu également consulté et a remis un devis le 7 avril 1888.

Tous les événements qui vont se dérouler entre le 18 mars 1889 et l'inauguration de juin 1891 sont soigneusement consignés dans le cahier noir.

Les acteurs sont : Les membres du Conseil de Fabrique : M. l'abbé PROUVOST doyen de la paroisse

Notre-Dame du Saint-Cordon, M. Amédée BULTOT, maire de Valenciennes, M. GRIMONPREZ, président, M. d'ESTREUX de BEAUGRENIER, M. Paul DUPONT, père d'Henri, M. BARBET SEURET, président du bureau, M. DELCOURT, secrétaire, M. Albert CARLIER-BRACQ, trésorier, directeur du Choral-Club, compositeur de musique, M. GIARD, libraire imprimeur, M. THELLIER de PONCHEVILLE, député du Nord, M. LEROY, M. Léon COPIN, professeur au conservatoire de musique, organiste titulaire de la paroisse, M. Henri DUPONT compositeur, secrétaire de la Société des Concerts Populaires de Valenciennes, organiste amateur, M. le R.P. GARIN, Mariste, compositeur de musique, M. LECOMPTE vicaire de la paroisse.

Les soumissionnaires : M. Aristide CAVAILLE-COLL, M. Félix REINBURG son neveu et M. Joseph MERKLIN, facteurs d'orgues. Dans une moindre mesure on parlera aussi de STOLZ.

Début du cahier

Le conseil de Fabrique s'est réuni le lundi 18 mars 1889 chez Monsieur le Doyen. Monsieur le Doyen informe le Conseil que l'autorisation est accordée à la Fabrique

1

d'accepter les divers legs faits à l'église par madame HAMOIR. Il propose la nomination d'une commission de cinq membres, qui seront priés de se rendre à Paris pour entendre et comparer les orgues des divers facteurs, qui sollicitent la commande du grand orgue de Notre-Dame."

Monsieur le Doyen met en avant :

le R.P GARIN de la Société de Marie, MM. Albert CARLIER, directeur du "Choral Club", COPIN, organiste de la paroisse, LECOMPTE, vicaire, et pour président de la commission Monsieur GRIMOMPREZ.

Aucune protestation n'est faite : ces noms sont unanimement acceptés.

Monsieur Paul DUPONT demande alors, pour son neveu Henri, l'autorisation de pouvoir se joindre à la commission, à ses frais, comme amateur ; et afin de voir et d'entendre les orgues, à coup sûr, remarquables qui seront soumises à l'examen de la commission.

Le conseil s'empresse de prendre cette demande en considération ; un membre propose même de porter la commission à sept membres.

Cette proposition est adoptée : le conseil nomme alors comme membre de la commission MM de BEAUGRENIER, membre du conseil de Fabrique et Henri DUPONT.

La commission de sept membres se réunit jeudi 20 mars 1889 chez le R.P GARIN¹. Monsieur de BEAUGRENIER propose d'arrêter de suite le choix sur CAVAILLE-COLL. Cette maison, dit-il, a la réputation d'être la première de toutes : la somme dont dispose le Conseil de Fabrique permet de ne pas regarder à une différence légère de prix².

M. A. CARLIER fait remarquer que dans les devis envoyés au Conseil, il en est qui sont dignes d'attention ; et que du reste le mandat que le Conseil de Fabrique lui paraît avoir été donné à la commission est de ne juger qu'après avoir vu et entendu les instruments.

MM. LECOMPTE, COPIN, Henri DUPONT sont également de cet avis. M. COPIN ajoute : qu'on ferait certainement un reproche à la commission de ne pas s'être rendue à Paris pour étudier cette importante question.

Un membre ayant dit que M. MERKLIN était allemand³, la commission décide de vérifier et, si le renseignement est exact, d'écarter les propositions de MERKLIN.

La commission se rend alors chez M. le Doyen auquel on fait part de la décision prise d'aller à Paris : et comme M. le Doyen informe les membres de la commission qu'il a prévenus de leur visite MM. CAVAILLE-COLL, MERKLIN et Cie et STOLTZ Frères, on lui soumet les craintes de la commission sur la nationalité de MERKLIN.

M. le Doyen répond que M. MERKLIN est bien d'origine bavaroise, mais qu'il est français depuis fort longtemps, qu'il a été naturalisé, qu'il est chevalier de la légion d'honneur, etc, etc.

Les membres de la commission conviennent alors de se retrouver à Paris le lundi 25 mars.

MM. DUPONT et COPIN partent le dimanche 24 à 8 heures du matin. Ils ont, dans la journée même, des entretiens avec CAVAILLE-COLL.

Le lundi 25 mars, à 13 h30, la commission arrive chez CAVAILLE-COLL, qui lui montre d'abord divers plans pour la restauration des orgues de Saint-Sulpice, un projet d'orgues

¹ - Père mariste, vicaire de la paroisse et auteur d'un impressionnant répertoire de chants religieux.

² - Donc le devis de Cavaillé-Coll était plus élevé.

³ - Nous sommes une quinzaine d'année après la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne.

gigantesques pour

Saint-Pierre de Rome, une sirène pour mesurer les vibrations, une machine pour l'étude des sons.

Il fait ensuite visiter ses ateliers qui sont très beaux, très vastes et parfaitement outillés. Un petit orgue d'un genre tout particulier se trouvant là, on l'essaie. Les sonorités ne charment pas tout le monde, mais cela ne peut tirer à conséquence. On se donne rendezvous pour le soir à Saint-Sulpice, où on pourra entendre, au salut solennel de l'Annonciation, de superbes orgues de 105 jeux.

A l'heure dite, la commission se retrouve à Saint-Sulpice. La cérémonie est splendide. Trois cent séminaristes chantent à l'unisson. WIDOR déploie toutes les ressources de son gigantesque instrument ; c'est d'une puissance extraordinaire, où il y a parfois excès ; les 32 pieds écrasent le reste, dit M. A. CARLIER, qui se déclare en somme plus étonné, plus stupéfait que charmé de cette audition.

Il est impossible, suivant lui, de se faire au sortir de Saint-Sulpice, une idée juste et précise sur les orgues que CAVAILLE-COLL feraient à Valenciennes.

Le mardi 26, la commission se rend chez STOLTZ. Elle doit reconnaître que ces facteurs sont d'un ordre moins élevé. Leurs travaux ont certainement des qualités, mais ils ne paraissent pas offrir suffisamment de garantie de solidité, de sonorité, de puissance et d'harmonisation pour que l'on osât leur confier l'exécution d'orgues importantes⁴.

Le mercredi 27, la commission se rend chez MERKLIN et Cie. Monsieur MERKLIN les conduit à

Saint-Eustache ou il prie l'organiste M. DALLIER de ne faire entendre que les jeux qu'il propose pour Valenciennes. On reconnaît en grand et en plus complet tout ce qu'il y a de charmant et d'harmonieux dans notre orgue d'accompagnement de Notre-Dame⁵. Toute la commission est unanime pour trouver admirable l'orgue de Saint-Eustache.

La commission va ensuite à Saint-Jacques du Haut-Pas ou la maison MERKLIN applique en ce moment le système électropneumatique à des orgues de CAVAILLE et de CLIQUOT. Ce système fonctionne très bien et paraît très simple. L'emploi simultané des deux orgues ne plaît pas à tous les membres de la commission : mais d'autres trouvent cependant l'ensemble d'une grande puissance et d'une précision parfaite.

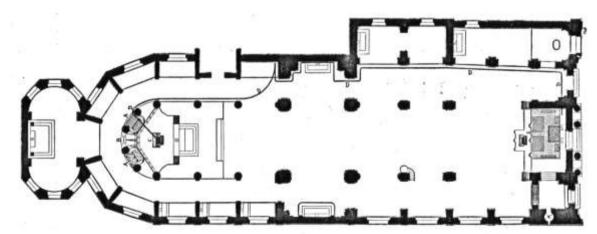


Schéma des orgues électriques de Saint-Jacques du Haut Pas. A Orgues de chœur, C Console D Câble de transmission électrique, E Orgue de tribune.

Le lundi 1er avril 1891, la commission se réunit chez le R.P GARIN pour délibérer sur l'avis à donner au Conseil de Fabrique. M. COPIN seul est absent.

⁴ - Cela ressemble à la sélection des candidats.

⁵ - Il y avait déjà un orgue de chœur de Merklin servant à l'accompagnement à Valenciennes

Monsieur CARLIER expose les raisons qui lui paraissent devoir faire préférer les orgues électropneumatiques de la Maison MERKLIN et Cie. M. de BEAUGRENIER dit qu'il a été très frappé du ton avec lequel le neveu de CAVAILLE-COLL, a raconté que le procédé employé aujourd'hui par la maison MERKLIN, avait été présenté à son oncle, mais que celui-ci n'avait pas voulu, à son âge, entreprendre l'application d'un système qui venait bouleverser la facture des orgues. " C'est là qu'est l'avenir de la facture, disait-il, avec une sorte de regret".

M. Henri DUPONT présente quelques observations en faveur de la maison CAVAILLE-COLL, dont la haute réputation doit, selon lui, guider impérieusement la commission dans le choix qu'elle a à conseiller.

Après une assez longue discussion on procède au vote.

MM, LECOMPTE, GRIMONPREZ, de BEAUGRENIER, A. CARLIER se prononcent en faveur des orgues électropneumatiques de MERKLIN

M Henri DUPONT se déclare partisan des orgues CAVAILLE-COLL.

M. A CARLIER dit qu'il pense pouvoir affirmer que M. COPIN est également pour l'orgue CAVAILLE-COLL. M. Henri DUPONT l'atteste à son tour.

Le R.P GARIN se range à l'avis de la majorité : il y est surtout poussé, dit-il, à cause de la tribune qu'il désire voir conservée entièrement libre.⁶

Après le vote, on décide, sur la proposition de M. GRIMONPREZ qu'appuie M. A. CARLIER, que la minorité sera admise, comme la majorité, à présenter un rapport au Conseil de Fabrique.

Le jeudi 4 avril la commission se réunit de nouveau.

M. LECOMPTE est absent.

M. Henri DUPONT donne lecture du rapport que la minorité se propose de remettre au Conseil de Fabrique, rapport qu'elle appuie d'une lettre de WIDOR, organiste de Saint Sulpice adressée à Monsieur COPIN. Cette lettre dont le rapport de la minorité cite de nombreuses pages, est par la forme et le fond une diatribe presque grossière contre la maison MERKLIN. WIDOR va jusqu'à dire que les instruments dudit MERKLIN sont des mécaniques d'une facture de troisième ordre.

Monsieur GRIMOMPREZ et le R.P GARIN engagent les membres de la minorité à bien se garder des exagérations dont cette lettre est pleine. Cela ferait tort à votre cause, ajoute M. de BEAUGRENIER

M. A. CARLIER lit le rapport de la majorité en lieu et place de M. l'abbé LECOMPTE, rapporteur de la commission.

Une discussion assez vive et fort longue s'engage alors. Elle ne modifie en rien les opinions de chacun.

Le R.P. GARIN prie M. Albert CARLIER de faire ajouter au rapport de Monsieur l'abbé LECOMPTE une appréciation que le R.P. COLOMB, savant artiste distingué, donne des orgues électropneumatiques.

⁶ - Il y avait à Notre-Dame une tribune construite quelques années plus tôt. Le souci du Père Garin partagé avec d'autres, était de voir cette tribune préservée. L'offre de CAVAILLE, sur la base d'un orgue à transmission mécanique avec machine Barker, ne permettait pas de garder cette tribune ou obligeait à surélever l'orgue et à en installer une seconde au-dessus de la première. Les chanteurs étant alors comme "enfermés" dans une boîte. La proposition de MERKLIN, avec la transmission électrique, permettait de gagner de la place et de ne pas trop empiéter sur la tribune. Aujourd'hui en effet, cette dernière peut accueillir une soixantaine de personnes.

Le Conseil de Fabrique se réunit le lundi 8 avril chez M. le Doyen.

Etaient présents : M. le Doyen, MM. GRIMONPREZ, BARBET, CARLIER, de BEAUGRENIER, P. DUPONT, GIARD, LEROY, M. Eugène DELCOURT, qui n'a pu assister qu'à une partie de la séance.

- M. Eugène DELCOURT donne lecture du rapport de la majorité de la commission.
- M. A. LEROY lit ensuite le rapport de la minorité.
- M. CARLIER-BRACQ fait remarquer que le second rapport renferme contre les instruments de la maison MERKLIN des accusations fort graves : il pense que le Conseil de Fabrique, avant de prendre une décision, trouvera loyal de mettre MM. MERKLIN et Cie à même de répondre à ces accusations.
- M. Paul DUPONT appuie la demande de M. CARLIER.

Le Conseil charge M. CARLIER de communiquer à MM. MERKLIN et Cie les accusations portées contre leurs orgues : et de réclamer des explications sur les divers reproches formulés.

M. le Doyen exprime le désir que l'on demande à la maison CAVAILLE-COLL un plan indiquant très clairement l'étendue qu'occuperait sur la tribune un orgue de sa maison. M. CARLIER est également chargé d'écrire à M. CAVAILLE-COLL.

RAPPORT PRESENTE AU CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE N-D DU SAINT CORDON AU SUJET DU GRAND ORGUE

Après audition, examen et réflexions sérieuses, voici les raisons qui semblent devoir donner la préférence au système électrique de MERKLIN.

- 1) La sonorité des sons obtenus par les orgues de MERKLIN ne paraît pas devoir le céder à celle des instruments de ses concurrents. La commission a été profondément saisie de l'orgue de Saint-Eustache. Elle eut l'avantage d'entendre dans cet instrument les effets que produirait un orgue selon le devis projeté pour Notre-Dame de Valenciennes. Le charme des jeux fut pénétrant et essentiellement religieux. Quelles que soient les diverses appréciations, MERKLIN n'a paru à personne être inférieur sous ce rapport.
- Ajoutons que les sons du petit orgue actuel de Notre-Dame sont les mêmes, toute proportion gardée, que ceux de Saint-Eustache.
- 2) De l'avis de nombreuses notabilités : CAVAILLE-COLL a tiré sa grande réputation de la perfection de son mécanisme. Ce qui ne détruit en rien le mérite de MERKLIN qui compte de nombreux et superbes instruments. Saint-Eustache déjà nommé et qui rivalise de l'aveu de beaucoup d'artistes français et étrangers, avec les premières orgues du monde. Les orgues célèbres de Fribourg, le grand orgue de Clermont-Ferrand... dont l'inauguration a fait grand bruit dans le monde savant en 1877.

Mais le système purement mécanique disparaîtra un jour, parce qu'il ne paraît pas répondre à tous les besoins : il exige par exemple un emplacement plus considérable et certaines dispositions qu'il n'est pas toujours facile de prendre. Dans le cas présent, il exigerait l'utilisation d'une partie très considérable de la tribune. Le système électrique remédie à ces premiers inconvénients, puisque le fil électrique peut transmettre sa force d'électro-aimant où et comme il est nécessaire.

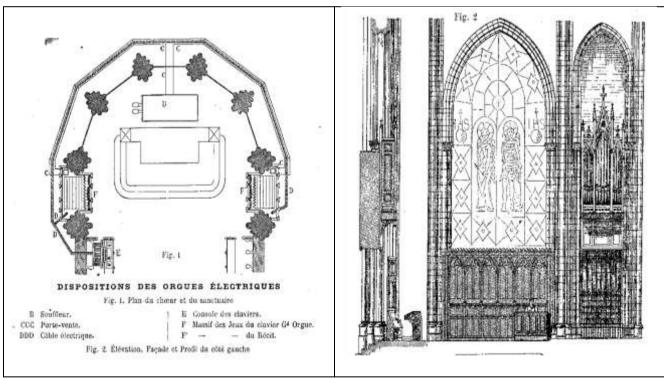
Quant au système en lui-même, ne paraît-il pas évident que tout cet ensemble de vergettes, d'équerres, de pilotes, de machines pneumatiques, doit être plus sujet à se détraquer qu'un simple fil cloué solidement, qui aimante infailliblement et sans dérangement aucun les petits soufflets producteurs des sons ? N'est-ce pas comparer une vulgaire sonnette à une sonnerie électrique ?

L'orgue mécanique doit recourir à des moyens multiples pour obtenir les même effets que produit l'orgue électrique ; et cette différence de moyens augmente, il semble, dans le premier, les chances de dérangement que ne court pas le second.

Parlons maintenant de l'électricité en elle-même. Est-ce une force inconnue dont on ne puisse rien attendre ? qui n'ait pas fait ses preuves ?

Au contraire la télégraphie électrique qui réunit Paris à Samarcande, à New York, est un triomphe complet. Le téléphone fonctionne régulièrement dans le monde entier... On rencontre les tramways électriques partout, à Offenbach, à Vienne, à Bruxelles. L'électricité éclaire toutes les grandes villes. Enfin plus de 20 orgues fonctionnent à la satisfaction générale et d'après le témoignage élogieux d'hommes très compétents : Théodore. DUBOIS, professeur au Conservatoire de Paris, organiste de la Madeleine, César FRANCK, professeur au Conservatoire, organiste de Sainte-Clotilde, WOLFF, membre de l'Académie des Sciences ; RUEST, Commandeur de Saint-Grégoire et organiste de Saint-Nizier à Lyon, qui disait de son orgue « je ne crois pas qu'il existe instrument plus merveilleux ».

Joignons à ces noms, le témoignage de complète satisfaction donné à l'instrument électrique par Monsieur le Curé de Sainte-Clotilde. « Je n'ai dit-il, à exprimer que ma satisfaction la plus complète, l'orgue répond à tous nos désirs et depuis 15 mois que nous nous en servons, aucun dérangement ne s'est produit dans l'instrument ».



Disposition de l'orgue de chœur à Sainte-Clothilde

En résumé, on se trouverait incliné à donner à M. MERKLIN la préférence à cause des avantages suivants :

- a) Pureté et ampleur de sons admirables ;
- e) Facilité de construction et par suite possibilité de conserver la tribune presque entière avec place pour orchestre et passage facile et spacieux pour le clocher ;
- i) Excellence et souplesse des claviers, grande douceur et facilité d'exécution pour l'organiste ;
- o) Encouragement donné à l'application de la science dans les églises;
- u) Grande facilité d'arrangements en cas d'avaries de force majeure : le fil électrique à replacer ne présente qu'un bien mince travail à côté de la complication du système

mécanique. Le facteur sur ce point s'offre à garantir son instrument et en cas de progrès de la science, il serait fort aisé de perfectionner un instrument fonctionnant déjà par le système électrique ;

y) Réunion d'avantages ainsi présentés dans un rapport signé : DUBOIS, FRANCK, ROUSSEAU, WOLFF et Général PARMENTIER.

"Le système électropneumatique n'offre que des avantages en l'espèce d'abord, puisqu'il permet (comme à Sainte-Clotilde) d'avoir un orgue là où la méthode traditionnelle ne pouvait s'engager à en établir ; mais aussi, en général, à cause de la rapidité et de la docilité de tout le mécanisme et de la variété de combinaisons puisqu'il peut produire, avantages qu'aucun inconvénient mécanique ou acoustique ne vient ni détruire, ni atténuer."

Le rapport est fait conformément à l'avis de MM. Albert CARLIER, LECOMPTE, de BEAUGRENIER, GRIMONPREZ, auxquels s'est adjoint le R.P. GARIN.

Il est d'ailleurs facile et intéressant d'examiner les divers documents fournis par M. MERKLIN, les renseignements donnés au sujet de son système électrique dans différentes publications que la Commission a reçues.

Au reste, les défenseurs de CAVAILLE, les organistes éminents, les artistes qui s'occupent avec connaissance de la question disent tous que l'avenir de l'orgue est dans le système électrique. Un neveu de M. CAVAILLE a paru regretter que son oncle n'ait pas adopté ce système quand il lui a été offert.

Valenciennes le 4 avril 1889

Citons en terminant quelques mots du père COLON, savant religieux de Paris.

"Déjà une vingtaine d'instruments du même genre fonctionnent depuis quelques années et on en est satisfait partout. J'ai donc lieu de croire au bon fonctionnement et à la durée des orgues électriques. Je ne vois pas du reste pourquoi il en serait autrement. L'électricité n'a fait que supprimer les plus grandes causes du dérangement, provenant des modes de transmission du mouvement dans les autres systèmes, tant en ce qui regarde l'ouverture des tuyaux par les touches que les registres ou pédales d'accouplement... M. MERKLIN, ajoute-t-il est d'ailleurs un homme très recommandable, travailleur intelligent et infatigable... Ses travaux parlent en sa faveur."

RAPPORT PRESENTE PAR LA MINORITE DE LA COMMISSION AU CONSEIL DE FABRIQUE, DANS SA SEANCE DU 8 AVRIL

Le rapport est rédigé sur la page de gauche du cahier noir, en regard sur la page de droite, à l'encre rouge, sont inscrites les observations présentées par M. CARLIER lors de la séance du 15 avril.

Rapport à messieurs les membres du Conseil de Fabrique de l'Eglise Notre-Dame de Valenciennes au sujet des orgues à construire dans cette Eglise

Principales raisons qui doivent faire préférer Monsieur CAVAILLE-COLL à tout autre facteur ;

Monsieur CAVAILLE-COLL est incontestablement "le roi des Facteurs" comme l'a appelé LEMMENS :

a) de l'avis unanime de tous les artistes et organistes de France et de l'étranger : LEMMENS, GEVAERT, MAILLY, GUILMANT, WIDOR, DALLIER, BEST, HESSE, etc.

Observations sur le rapport présenté au Conseil de Fabrique de Notre-Dame par la minorité de la commission au sujet des orgues à construire dans cette Eglise

MERKLIN n'a pas tenu ce langage, il a toujours affirmé

- b) De l'avis même de ses concurrents, SCHYVEN, SOLTZ, et MERKLIN en particulier ne nous ont-ils pas dit : "CAVAILLE est notre maître à tous".
- c) De l'avis unanime aussi de la Commission nommée par le Conseil de Fabrique. Cette commission avait arrêté son choix sans hésitation, avant qu'il fût question d'orgues électriques.

La question se résume donc ainsi : doit-on choisir CAVAILLE avec son excellent système d'orgues éprouvé depuis 55 ans, ou doit-on expérimenter le système électrique de MERKLIN qui est relativement très récent ?

EXAMEN DES ARGUMENTS EN FAVEUR DES ORGUES ELECTRIQUES

1 - Le principal argument en faveur des orgues électriques, c'est que dit-on, l'avenir est là. L'avenir ? soit, mais le présent non pas. La fabrication des orgues électriques a fait de grands progrès dans ces derniers temps, mais il lui en reste beaucoup à faire. Les staccatos, les trilles, ne peuvent être qu'imparfaitement rendus.

L'orgue électrique de Saint-Nizier à Lyon inauguré en 1886 et que MERKLIN considère comme son chef-d'œuvre dans ce genre, ne paraît pas aussi apprécié de tout le monde. L'éminent organiste de Saint-Sulpice, Monsieur Charles-Marie WIDOR en trouve la sonorité lourde et pâteuse, les jeux d'anches parlent inégalement et grossièrement. C'est de la facture de troisième ordre dit-il.

Mais dira-t-on, on perfectionnera le système électrique, et on pourra ensuite appliquer les perfectionnements à l'orgue que nous aurons.

A cela, nous répondons que les perfectionnements ne sont jamais certains. Ensuite, en admettant qu'on arrive à des perfectionnements successifs et gradués, il faudra sans

-doute assez longtemps avant que l'orgue électrique soit non pas supérieur, mais seulement égal à l'orgue actuel. Alors pourquoi ne pas choisir tout de suite l'instrument le plus parfait. Ce serait double dépense que de prendre l'orgue électrique s'il faut lui faire subir après coup toute une série de perfectionnements pour l'amener simplement

qu'il peut faire aussi bien que CAVAILLE-COLL. Les travaux qui lui sont confiés, soit par l'état, soit par les Eglises, l'autorisent à ne pas se reconnaître inférieur.

L'avis fut bien loin d'être unanime, puisque la proposition d'arrêter le choix sur CAVAILLE-COLL fut rejetée par la Commission, et que l'on est parti pour Paris avec la ferme résolution de voir et d'entendre avant de juger.

La question ne se pose pas du tout ainsi.

Il n'est nullement démontré qu'à Valenciennes plus qu'ailleurs on doive absolument préférer CAVAILLE-COLL à MERKLIN même avec l'ancien système, et il ne s'agit pas d'expérimenter mais d'appliquer le système électropneumatique qui a fait ses preuves. C'est une invention merveilleuse dont personne ne peut plus aujourd'hui contester le mérite. La brillante inauguration de Saint-Jacques du Haut-Pas vient de l'affirmer encore.

L'avenir ? soit : mais le présent non pas ! dit-on. Depuis cinq ans, la Maison MERKLIN a fourni 21 orgues électriques et tous ceux qui les possèdent s'en déclarent satisfaits, en font les plus grandes éloges, et les regardent comme de beaucoup supérieures aux orgues à l'ancien système. Et cela constituerait une situation présente qu'on pût qualifier de dangereuse expérience ? Certes non.

L'orgue de Saint-Nizier, dont la minorité suivant à la lettre WIDOR dans une hostilité trop acerbe pour être juste, nous dit tout le mal possible, est un splendide instrument.

La paroisse de Saint-Nizier et la ville de Lyon ont le droit d'être fiers de le posséder, et c'est avec une vive reconnaissance que M. le Doyen de Saint-Nizier donnait, il y a quelques jours encore, à M. MERKLIN la plus élogieuse attestation. Voilà la vérité sur l'orgue électrique de Saint-Nizier que la minorité de la Commission, toujours inspirée par WIDOR, appelle "de la facture de troisième ordre".

L'organiste de Beauvais s'exprime ainsi : parmi les avantages de l'orgue électrique sur les autres orgues, je signalerai :

- 1) l'impossibilité d'avoir le cornement, ni les couacs des autres systèmes attendu que la forêt de vergettes est remplacée par une poignée de fils de laiton.
- 2) les boutons électriques au moyen desquels on peut passer du pianissimo au forte progressivement ou instantanément.

Le système électropneumatique est de beaucoup préférable à l'ancien système que j'ai joué pendant 26 ans.

L'organiste de Beauvais a compétence dans la matière. C'est un professeur des plus distingué, il a une incontestable expérience. Il parle de ce qu'il connaît,

au niveau des instruments actuels.

Du reste l'artiste que Monsieur MERKLIN lui-même avait choisi pour faire valoir son instrument et qui est l'un des meilleurs organistes de Paris, Monsieur DALLIER, nous a déclaré que s'il avait à choisir pour lui-même un orgue, il prendrait sans hésiter un CAVAILLE.

2 - Le second argument en faveur des orgues électriques, c'est qu'elles peuvent tenir moins de place que les orgues actuelles. Or il faut réserver une grande place aux chanteurs sur notre tribune. D'accord, et nous ajouterons même : la plus grande possible.

Mais il ne faut pas condamner CAVAILLE là-dessus. Lorsqu'il est venu à Valenciennes, REINBURG, représentant CAVAILLE, a montré à Monsieur COPIN jusqu'où il pensait faire venir son orgue, et il restait une place très raisonnable pour les

Mais nous pouvons lui demander de réduire encore l'emplacement occupé par l'instrument, il ne s'y refusera pas. Il peut parfaitement placer son orgue en hauteur, n'a-t-il pas prouvé que cela été possible! Son orgue de Saint-Sulpice a 7 étages! Nous sommes convaincus que M. CAVAILLE trouvera moyen de réserver une très large place pour les chanteurs, surtout si on le lui demande avec insistance, et si on en fait une condition sine qua non du marché.

3 - Avec le système électrique on pourra relier le grand orgue au petit. Mais franchement la chose n'a pas d'intérêt, car lorsqu'on jouera au grand orgue les jours de fête ; il n'y aura aucun inconvénient à se passer complètement du petit orgue. Il n'y aurait même aucun avantage à ce que cette union pût se faire.

De plus, dit-on si l'on s'adresse à MERKLIN, il mettra le petit orgue au diapason. C'est en somme un très petit travail, il nous l'a avoué lui-même, et nous sommes persuadés que M. CAVAILLE ferait le travail dans les mêmes n'avance rien qu'il n'ait pu constater et il n'hésite pas à affirmer que l'orgue électrique est supérieur à l'orgue de l'ancien système.

Qu'importe l'opinion de DALLIER ? Elle se basait sur un mauvais fonctionnement de l'orgue de Beauvais, et on vient de voir ce qu'il y a de fondé dans cette étrange insinuation.

Du reste c'est à tort que la minorité (et cela lui arrive deux fois) présente DALLIER comme choisi par MERKLIN lui-même pour faire valoir un instrument de sa Maison. MERKLIN a désiré faire entendre l'orgue de Saint-Eustache et s'adresse tout naturellement à l'organiste de cette paroisse ; il le fit franchement sans intrigue au préalable et sans même sonder les dispositions de cet artiste à son égard.

Sous ce rapport, CAVAILLE-COLL en choisissant Saint-Sulpice où WIDOR est organiste, a certainement pris plus de précautions.

2 - L'orgue électropneumatique proposé par MERKLIN serait établi sur colonnes et laisserait par conséquent la tribune entièrement libre.

L'orgue de CAVAILLE-COLL en prendrait plus de la moitié, et, pour permettre l'accès de la tribune par les escaliers actuels, il faudrait descendre des rampes droites en avant du buffet des orgues, ce qui serait du plus funeste effet du point de vue architectural!

De plus l'entrée où la sortie de cloches vers le clocher deviendrait impossible.

A la moindre solennité musicale, aux grandes fêtes même, on se trouverait dans cette situation aussi ridicule que déplorable d'être obligé, ayant deux superbes tribunes et des orgues valant ensemble plus de cent mille francs, de recourir à un harmonium et de placer près de l'orgue de chœur ou dans un coin, l'orchestre et les chanteurs.

Monsieur COPIN trouve qu'il est tout à fait sans intérêt de pouvoir relier le petit orgue au grand, cela nous étonne de la part d'un organiste auquel il ne doit pas être indifférent de pouvoir produire des effets de réponse ou d'échos essentiellement artistiques ; nous aimons à croire que la question n'a été étudiée que par rapport à l'accompagnement des chantres, ce qui n'en est qu'un des petits côtés.

Qu'est-ce donc que relier le petit orgue au grand ? C'est par la simple action d'un bouton électrique le pouvoir d'ajouter tout à coup toute la puissance du petit aux ressources du grand et de transformer un orgue de 42 jeux en un instrument de 54, c'est-à-dire d'augmenter de près de 30 % à un moment donné et à conditions que M. MERKLIN si on le lui la volonté de l'organiste, les orgues que nous allons

demandait.

Les arguments en faveur des orgues électriques sont déjà épuisés. Voyons maintenant les arguments en faveur des orgues CAVAILLE-COLL.

ARGUMENTS EN FAVEUR DES ORGUES DE CAVAILLE-COLL

1 - CAVAILLE-COLL est <u>incontestablement</u> le roi des Facteurs, ainsi que nous l'avons dit en commençant ; c'est un artiste, avec lui on est assuré d'avoir un instrument aussi parfait que possible <u>au point de vue artistique</u>.

2 - <u>Au point de vue matériel</u>, c'est-à-dire, tout ce qui concerne la marchandise fournie, même certitude : CAVAILLE n'est pas un fabricant de pacotille, on n'a jamais entendu dire qu'un orgue fourni par lui ne fût pas excellent et très résistant.

Bien au contraire, le nombre d'orgues défectueuses fournies par MERKLIN est assez considérable. Pour n'en citer que quelques exemples : l'orgue de Saint-Michel du Havre construit neuf en 1863 était hors d'usage en 1880 et a dû être remplacé par un CAVAILLE. L'orgue de la cathédrale de Lyon a été remanié je ne sais combien de fois en peu d'années ; celui de la cathédrale de Rouen ne va plus guère ; WIDOR le déclare injouable. Celui de Saint-Maclou est détestable de sonorité. En Normandie d'ailleurs, dit WIDOR, on ne veut plus entendre parler de MERKLIN et de ses instruments.

Nous savons bien que cette dernière appréciation est sans doute exagérée, et nous avouons que l'orgue de Saint-Eustache restauré par MERKLIN est admirable. Mais toutes les orgues de MERKLIN ne ressemblent pas à celui de Saint-Eustache, et il n'est malheureusement pas question pour nous d'en avoir un pareil.

3 - Une autre supériorité des orgues de Saint-Sulpice. Il comprend 105 jeux.

établir.

seulement

calomnieuses.

Et c'est notre organiste à nous, c'est Monsieur COPIN qui vient de déclarer que cela n'a ni intérêt, ni importance.

Il n'est pas moins vrai que M. COPIN a déclaré que, dans tous les cas, on était assuré de posséder un instrument de premier ordre puisque si l'on ne traitait pas avec CAVAILLE on traiterait avec MERKLIN. Rien de moins justifié que les attaques inouïes dirigées contre MERKLIN dans une lettre de WIDOR communiquée à la Commission par M. Copin. Les lignes ci-contre n'en sont qu'un extrait, dont on a sensiblement adouci les termes et que pourtant on ne peut citer sans ajouter qu'elles sont sans doute exagérées. La vérité, c'est qu'elles ne sont pas

elles

sont

exclusivement

exagérées,

L'orgue de Saint-Michel du Havre a été abîmé dans une reconstruction de l'église où on a voulu pour le préserver ne prendre aucune des précautions les plus élémentaires.

L'orgue de la Cathédrale de Lyon n'a été remanié que pour être augmenté, il a toujours été et il est encore un instrument des plus remarquables. Quant à celui de la Cathédrale de Rouen, que WIDOR déclare injouable, l'Abbé BOURDON, chargé de la direction de la Maîtrise, affirme qu'il est excellent. Enfin, en Normandie, ajoute-t-on, on ne veut plus de MERKLIN. Et bien! Cela est si peu exact qu'à l'heure qu'il est, le Curé de Saint-Adresse près du Havre est en négociations suivies avec MERKLIN.

Pour que la Commission pût se rendre compte de ce que serait l'orgue de Valenciennes, MERKLIN ne fit tout d'abord employer de l'orgue de Saint-Eustache que les seuls jeux proposés pour nos orgues. Il est donc au contraire absolument question d'en posséder de pareils. Et cet orgue tous le reconnaissent est <u>admirable</u>.

Le seul instrument de CAVAILLE-COLL que la Commission ait entendu est l'orgue de Saint-Sulpice. Il comprend 105 jeux. Il doit y avoir

CAVAILLE réside dans le timbre des jeux qui sont aussi beaux et aussi variés que possible. Aucun ne ressemble à l'autre et pourtant chacun d'eux est parfait.

Chez MERKLIN au contraire, s'il y a de très jolies sonorités, nous nous plaisons à le reconnaître, la même variété n'existe pas, à beaucoup près, c'est toujours un peu la même teinte qui finit par engendrer une certaine monotonie.

- 4 Nous avons constaté dans les ateliers de CAVAILLE un soin extrême dans tous les détails de fabrication. Nous ne pouvons être aussi affirmatifs pour les autres facteurs puisqu'ils n'ont pas cru devoir nous faire visiter leurs ateliers. Ont-ils voulu éviter la comparaison?
- 5 L'application de l'électricité aux transmissions de l'orgue n'est du reste qu'un accessoire et arriverait-on à perfectionner le système, cela ne changerait en rien la qualité même de l'instrument qui est la chose principale. Or, sur ce point notre Commission était d'accord avec tous les artistes et tous les hommes compétents pour proclamer unanimement la supériorité de CAVAILLE.
- 6 Encourager le progrès par le choix d'orgues électriques peut paraître séduisant à plusieurs, mais dans une affaire aussi importante, le Conseil ne peut pas courir le risque d'une expérience dangereuse : le succès est loin d'être assuré et l'on ne peut s'embarquer à la légère dans cette aventure.
- 7 Les instruments de CAVAILLE sont parfaits de l'avis de tous, ceux de MERKLIN sont au moins contestés. Ne serait-ce pas déjà une raison suffisante pour choisir CAVAILLE? et pour rester vis-à-vis des autres dans une sage réserve, en leur appliquant le proverbe : "dans le doute, abstiens-toi".
- 8 Quelque compétence et quelque goût artistique que nous reconnaissions à ceux de nos collègues qui soutiennent le système des orgues électriques, ils n'ont jamais eu la pensée que leur appréciation peut être mise en parallèle avec celle des grands organistes de Paris, et peser le même poids dans la balance. Ce n'est surtout pas dans une étude relativement récente qu'ils ont pu se faire sur la question une opinion aussi approfondie et aussi sûre que celle des artistes que nous avons cités plus haut, dont la vie se passe dans l'étude constante de ces questions et qui proclament tous la supériorité de CAVAILLE. Dans l'espèce, on nous permettra de citer le témoignage de Monsieur J. DELSART notre

évidemment plus de variétés que dans un orgue où on n'en emploie pas la moitié.

Ce serait vraiment ici le cas de dire qu'il n'est pas question d'en avoir un pareil.

La minorité de la Commission reproduit là une insinuation tout au moins singulière. MERKLIN est connu de tous et a d'importants ateliers non seulement à Paris, mais encore à Lyon.

L'application de l'électricité n'est pas un accessoire. C'est le remplacement de tout ce qu'il y a de plus compliqué par ce qu'il y a de plus simple, et il est précieux de constater qu'on est unanime pour reconnaître que cela ne change en rien la qualité même de l'instrument.

On a déjà vu qu'il ne s'agit pas d'expérience à faire, encore moins de s'embarquer à la légère dans une aventure. L'orgue électrique a fait ses preuves, à tel point que CAVAILLE, il y a déjà quelque temps même, a fait des instances puis des invectives pour obtenir le droit d'employer le système électropneumatique.

Si les instruments de MERKLIN sont contestés, ce peut être par WIDOR, mais je ne pense pas que ce puisse être par M. COPIN et Henri DUPONT. Le premier dont on n'oublie pas la déclaration déjà citée, fait assez valoir l'excellent orgue que nous possédons pour ne pouvoir douter de ses qualités ; le second connaît et apprécie l'orgue de Cambrai.

La minorité de la Commission perd complètement de vue que la majorité est loin d'être seule dans ses appréciations. Son opinion s'appuie témoignages de GOUNOD, DUBOIS, organiste de la Madeleine, professeur au Conservatoire, FRANCK, Sainte-Clotilde, organiste de professeur Conservatoire, WOLFF, membre de l'Académie des Sciences, Samuel ROUSSEAU, Prix de Rome, maître de chapelle à Sainte-Clotilde ; l'Abbé GEISPITZ, maître de chapelle de Notre-Dame de Paris, RUEST, organiste de Lyon. Voilà des autorités qui peuvent affronter tout parallèle et peser assez dans la balance pour n'être inférieures en aucun cas.

proclament <u>tous</u> la supériorité de CAVAILLE. Le témoignage et les conseils de DELSART, notre Dans l'espèce, on nous permettra de citer le témoignage de Monsieur J. DELSART notre entre CAVAILLE-COLL et lui une intimité des plus

compatriote, qui, s'il n'est pas organiste, est cependant assez mêlé au monde artistique pour avoir une opinion bien arrêtée et bien autorisée, et celui de l'éminent organiste de Saint-Sulpice, WIDOR nous engageant tous deux et très vivement à choisir CAVAILLE-COLL.

DALLIER lui-même, nous l'avons déjà dit bien que choisi par MERKLIN pour nous montrer ses orgues, nous a conseillé de nous adresser de préférence à CAVAILLE.

Nous ne croyons sans intérêt non plus de faire remarquer au Conseil de Fabrique que notre excellent organiste Monsieur COPIN est absolument partisan de CAVAILLE. Or, Monsieur COPIN est certainement le membre de la Commission qui soit le plus compétent dans la matière (nous ne croyons blesser personne en le disant) et son avis est d'autant plus désintéressé que des 4 ou 5 facteurs qui sont venus le voir, CAVAILLE est le seul qui ne lui ait pas parlé de remise.

9 - Enfin, il convient de tenir compte dans une certaine mesure de l'opinion à Valenciennes, qui est favorable à CAVAILLE-COLL.

CONCLUSION

Pour tous ces motifs et pour bien d'autres qu'il serait trop long de développer ici, nous conjurons le Conseil de Fabrique de fixer son choix sur CAVAILLE-COLL. Nous espérons l'avoir convaincu, mais s'il y avait encore une hésitation possible, nous le prions de nous faire comparaître devant lui, partisans de MERKLIN et partisans de CAVAILLE pour défendre nos préférences et les expliquer, mais nous voulons espérer que ce moyen même ne sera pas nécessaire et que le Conseil choisira sans hésiter Monsieur CAVAILLE-COLL. Que sans rebuter du reste ni Monsieur MERKLIN,

grande. Quant à WIDOR, ses paroles sont empreintes d'une exagération si outrée que la minorité de la Commission elle-même, n'ose les citer qu'en les mitigeant.

MERKLIN a, en quelque sorte, un droit acquis, on ne peut l'en déposséder sans de légitimes raisons.

C'est lui qui fut choisi en 1864 pour l'orgue d'accompagnement de notre église et par qui ?

Par un homme dont il n'est pas permis à Valenciennes de discuter l'autorité musicale, par Emile DURIEUX. Nous ne faisons pas un crime à la minorité de la Commission de ne pas l'avoir connu.

Mais nous considérons comme un devoir, nous Membre du Conseil de Fabrique de Notre-Dame, de rappeler que c'est à sa générosité et à son choix que l'église Notre-Dame doit de posséder depuis 25 ans cet instrument dont on peut dire encore comme en 1866 "le petit orgue semble puissant comme celui d'une cathédrale".

L'opinion à Valenciennes est, dit-on, favorable à CAVAILLE-COLL.

L'opinion de qui?

L'opinion des maisons de commerce dont CAVAILLE-COLL a su s'attacher le concours et qui répandent dans un cercle heureusement limité une agitation intéressée.

Le Conseil de Fabrique ne doit en tenir compte que pour s'étonner qu'un industriel se vantant d'être le maître de tous, ait besoin de recourir à des procédés de concurrence tels que ceux que nous avons vu pratiquer, procédés dont M. PONTHUS-CINIER, Avocat, Président du Conseil de Fabrique de Saint-Merry à Paris, fait dans une lettre jointe au dossier, assez vertement justice pour que nous jugions peu nécessaire de les qualifier à notre tour. Ce que je ne crains pas d'affirmer c'est que parmi nos concitoyens, il en est (...) qui blâmeraient hautement le Conseil de Fabrique, si, cédant à des considérations qui auraient dû rester étrangères dans cette question, il se refusait à doter notre église et la ville de Valenciennes, d'un de ces instruments merveilleux que bien des villes sont déjà fières de posséder, non pas seulement en France, mais dans le monde entier.

En résumé, pour conclure, nous disons que c'est à la Maison MERKLIN qu'il faut demander les grandes orgues de Notre-Dame, parce que :

- 1) Il y a des droits acquis;
- 2) Nous sommes assurés de posséder un instrument de premier ordre
- 3) Son système électropneumatique nous laisse la tribune toute entière, et enfin parce que la proposition nous en est faite par la Commission à la majorité de cinq voix contre deux ; et qu'il ne nous paraîtrait pas digne du Conseil de Fabrique de ne tenir aucun compte de l'avis donné par des hommes tout aussi compétents que d'autres et qu'il a désignés lui-même d'un accord unanime.

ni les frères STOLTZ, le Conseil de Fabrique engage des pourparlers avec Monsieur CAVAILLE. Si ces pourparlers ne lui donnent pas complète satisfaction, il sera encore temps de se retourner vers les autres facteurs et de traiter avec eux si leurs conditions semblent plus avantageuses.

Signé CARLIER-BRACQ trésorier de la Fabrique de Notre-Dame

4 avril 1889

Après lecture des deux rapports et des commentaires, une assez vive et longue discussion s'ensuit, mais chacun reste sur ses positions.

Le lundi 15 avril, le Conseil de Fabrique se réunit chez M. le Doyen.

Sont présent M. le Doyen, MM. GRIMONPREZ, BARBET, CARLIER, DUPONT, THELLIER de PONCHEVILLE, de BEAUGRENIER, GIARD, A. LEROY.

M. Eugène DELCOURT ne peut assister qu'un moment à la séance.

M. CARLIER rappelle qu'il à été chargé d'écrire à MM. CAVAILLE-COLL et MERKLIN et Cie. Il a reçu 2 réponses des deux maisons.

La première a envoyé un plan qu'il a remis à M. le Doyen et qui est déposé sur la table du Conseil. La seconde a répondu aux accusations portées contre ses instruments par des attestations et des documents qui sont au dossier.

Sur la demande de M. le Doyen, M. CARLIER a tiré de l'examen de ces pièces des observations qu'il demande à soumettre au conseil. Il donne alors lecture des observations transcrites ci-devant en regard du rapport de la minorité.

Après cette lecture M. Paul DUPONT dit que l'on vient d'entendre un réquisitoire mais qu'il ne trouve rien là qui démontre que CAVAILLE-COLL ne soit pas le premier des facteurs et que pour lui toute la question est là.

- M. CARLIER répond que ses observations ne sont que la réponse à une charge à fond contre la maison MERKLIN; que s'il n'a pas attaqué la maison CAVAILLE-COLL, c'est qu'il n'a pas voulu suivre en rien les procédés très regrettables dont on s'est servi contre MERKLIN.
- M. LEROY donne alors lecture d'une lettre de M. GUILMANT, organiste de Paris.
- M. GRIMONPREZ fait remarquer que cette lettre ne prouve en somme qu'une complète ignorance chez M. GUILMANT de l'application des électro-aimants dans le mécanisme des orgues.
- M. CARLIER s'étonne que la lettre de M. GUILMANT, adressée à l'un des membres de la minorité de la commission, soit présentée au conseil sans aucune rectification. M. GUILMANT prétend que l'application de l'électricité n'est pas une simplification, que l'attaque est sèche et que certains traits ne s'exécutent pas bien. La commission a examiné et entendu les orgues de Saint Jacques du Haut Pas: elle a constaté que l'électricité appliquée aux orgues est un perfectionnement qui simplifie beaucoup le mécanisme et rend le toucher des claviers très doux et très sûr. Les préférences de M. GUILMANT ne peuvent en aucune façon prendre le pas sur les témoignages de la commission.

La discussion se prolonge un certain temps encore ; puis M. le Doyen demande à chacun des membres du Conseil quel est son avis.

MM. GRIMONPREZ, CARLIER, de BEAUGRENIER et Ch. TELLIER de PONCHEVILLE se prononcent en faveur de l'orgue de MERKLIN.

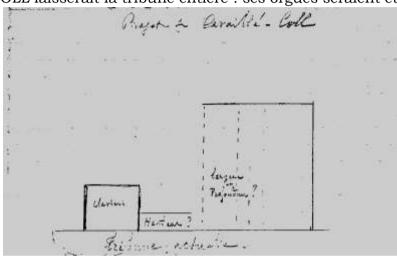
MM. DUPONT et GIARD se prononcent en faveur de l'orgue à l'ancien système de CAVAILLE-COLL. M. GIARD a justifié son vote en affirmant que l'électricité employée chez ses enfants ne donnait pas pleine satisfaction.

M. LEROY déclare vouloir attendre de nouvelles explications de CAVAILLE-COLL, qui n'a pas encore dit son dernier mot sur la partie de la tribune que ses orgues peuvent laisser libre.

M. le Doyen et M. BARBET déclarent également qu'ils désirent attendre ces explications avant de se décider.

Le lundi 22 avril le Conseil se réunit de nouveau chez M. le Doyen.

M. LEROY donne communication d'une lettre de CAVAILLE-COLL et d'un plan qui y est joint. CAVAILLE-COLL laisserait la tribune entière : ses orgues seraient établies à 2,5



mètres au-dessus de la tribune : la soufflerie serait placée dans le clocher ; une sorte d'armoire contenant les équerres, vergettes et rouleau de transmission serait placée dans la baie du clocher.

M. LEROY lit ensuite une lettre de M. le Doyen de Saint-Michel du Havre adressée à M. Henri DUPONT, lettre tout en faveur de CAVAILLE-COLL (voir page 23).

Et enfin une lettre de MAZINGUE, organiste à Lille.

Un membre fait observer que le compositeur de musique religieuse MAZINGUE est mort depuis longtemps et qu'il s'agit ici d'un fils qui est organiste à Saint Etienne de Lille.

M. CARLIER pense qu'après des discussions déjà longues et parfois vives, il serait temps de dégager un peu le débat de ces enquêtes et contre-enquêtes qui menacent de s'éterniser.

En résumé, l'orgue électropneumatique de MERKLIN a pour adversaires, dans le clergé M. le Doyen de Saint Michel du Havre.

Ce témoignage ne peut surprendre personne, pas plus ceux qui l'ont réclamé que ceux à qui on l'oppose. M. MENNIER, Doyen de Saint Michel, depuis 1884, a couvert de son approbation la campagne menée par l'abbé Gustave LEFEBVRE, campagne publiquement qualifiée, au Havre même, de très regrettable.

L'orgue électrique a dans le clergé des partisans résolus :

M. le doyen de Sainte-Clotilde à Paris

M. le doyen de Saint-Jacques du Haut Pas à Paris

M. le doyen de Saint-Nizier à Lyon, qui, après avoir fait l'éloge des orgues électriques qu'il possède, va jusqu'à dire : « je tiens pour des hommes très légers, s'ils ne sont pas de mauvaise foi, ceux qui critiquent si amèrement ce qu'ils ne connaissent pas ».

Parmi les grands organistes de Paris nous avons WIDOR et GUILMANT qui s'élèvent contre l'orgue électrique de MERKLIN.

Nous avons pour : DUBOIS et FRANCK, nous avons de plus GUILMANT lui-même, car enfin sa lettre à M. Henri DUPONT n'effacera jamais les témoignages donnés par lui en maintes circonstances à la maison MERKLIN.

La question de la tribune ajoute M. CARLIER, mérite de notre part la plus sérieuse attention. La tribune est déjà très haute. Etablir à trois mètres plus haut une seconde tribune pour des grandes orgues à l'ancien système, c'est-à-dire avec les étages qui sont indispensables à leur mécanisme, c'est élever ces orgues à des hauteurs sous tout rapport, déraisonnables. C'est créer entre les deux tribunes une sorte de boite sans lumière et sans sonorité. Et sait-on seulement quel surcroît de dépenses entraînerait cette conception bizarre.

M. BARBET reconnaît qu'il est encore bien difficile de se prononcer. Il ne saurait se décider maintenant : il propose d'attendre quelques semaines, plusieurs mois s'il le faut, avant de prendre un parti définitif. Un orgue électrique de M. MERKLIN va être installé à l'exposition, dit-il, attendons cette expérience.

M. CARLIER déclare s'associer à la proposition de M. BARBET. Ma conviction est faite, ditil, sur l'application des électro-aimants aux orgues. Mais je ne demande pas mieux que d'avoir, par le succès qu'obtiendra cette innovation merveilleuse, une preuve nouvelle et éclatante du bien fondé de mon opinion.

Le Conseil rejette la proposition de M. BARBET et décide qu'on priera M. CAVAILLE-COLL d'envoyer quelqu'un pour donner les explications qui semblent utiles à la compréhension de ses plans.

Le mercredi 24 avril.

M. REINBURG neveu de CAVAILLE-COLL, arrive à Valenciennes. Il fait visite à M. le Doyen.

Le jeudi 25, à 9 h du matin, le Conseil se réunit chez M. le Doyen.

M. REINBURG met sous les yeux du Conseil les plans de l'orgue projeté. La tribune restera entièrement libre : les orgues seront suspendues à trois mètres ; nous mettrons en arrière les équerres et rouleaux de transmission ; nous mettrons la soufflerie dans le clocher. Nous pouvons faire tout ce que décidera le Conseil de Fabrique.

M. CARLIER demande si le fait de reporter en arrière dans la baie du clocher les équerres et rouleaux de transmission n'oblige pas à compliquer le mécanisme d'une façon dangereuse : qu'au lieu de trois équerres par note il en faudrait cinq et qu'il y aurait sept mètres de vergettes en plus pour chaque note.

M. REINBURG affirme que tout cela ne fera rien et ne nuira pas au bon fonctionnement des orgues.

La séance est suspendue, une partie du Conseil se rend à la tribune pour étudier sur place les propositions de CAVAILLE-COLL.

A 10 heures, le Conseil rentre en séance : naturellement M. REINBURG n'était plus présent.

M. GRIMONPREZ demande que l'on remette la délibération au 27.

M. CARLIER rappelle la proposition de M. BARBET d'attendre quelques semaines avant de prendre un parti définitif et déclare qu'il tient à la présenter une dernière fois « je serais

heureux d'attendre les résultats de l'épreuve qui va se faire à l'exposition, et je tiens à ce qu'il soit établi que ce ne sont pas les partisans de l'orgue électropneumatique qui ont peur du résultat de cette épreuve ».

- M. le Doyen exprime le désir qu'on en finisse de suite : la majorité du Conseil partage cet avis.
- M. CARLIER développe alors les plans envoyés par MERKLIN et Cie et on les compare à ceux soumis par CAVAILLE-COLL

La proposition qui vient d'être faite par M. REINBURG, dit-il, n'est rien moins qu'ajouter aux complications déjà si multiples des orgues à l'ancien système deux tiers de mécanisme en plus. La maison CAVAILLE-COLL pour enlever l'affaire, accepte les conditions les plus dangereuses pour la qualité et la durée de l'instrument. Si le Conseil de Fabrique tenait absolument à des orgues de CAVAILLE-COLL, je le supplierais de laisser à cette maison carte blanche, dut-on sacrifier la tribune.

Mais pour quelle raison rejetterait-on l'orgue électropneumatique? Est-ce que les témoignages de tous ceux qui en possèdent, de tous les organistes qui en jouent, sont sans autorité?

Et ce plan de MERKLIN, laissant sous les orgues un encorbellement de 4 mètres de haut, qu'approuvent et louent des maîtres de chapelle d'un mérite incontestable, n'est-ce pas tout ce que nous pouvons rêver de mieux pour conserver entière et améliorée notre magnifique tribune ?

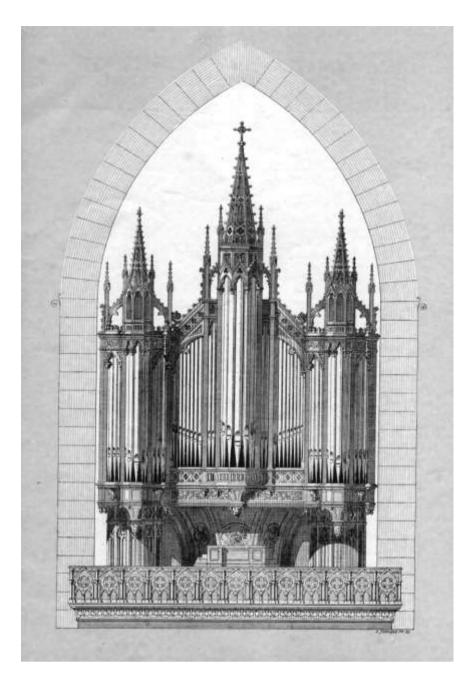
- M. Paul DUPONT dit que bien certainement CAVAILLE-COLL ferait aussi cet encorbellement si on le désirait.
- M. le Doyen demande alors que la discussion soit close et que l'on procède alors au vote.
 - M. Eugène DELCOURT prie M. le Doyen de vouloir bien se prononcer tout d'abord.
 - M. le Doyen se déclare alors en faveur de l'orgue électrique de MERKLIN et Cie : parce que, dit-il,
 - 1) il est en quelque sorte, par l'orgue d'accompagnement, le facteur de l'église
 - 2) son système électrique donne toute satisfaction aux églises qui en possèdent
 - 3) la tribune reste libre
 - 4) enfin parce que c'est l'avis de la Commission.
 - MM. BARBET et Eugène DELCOURT disent se ranger à l'avis donné par M. le Doven.
 - M. LEROY déclare préférer l'orgue à l'ancien système de CAVAILLE-COLL.
 - M. Paul DUPONT continue à préférer également CAVAILLE-COLL
 - M. de BEAUGRENIER se prononce de nouveau pour l'orgue électrique :
 - M. CARLIER également.
 - M. THELLIER de PONCHEVILLE constate que la majorité est acquise à l'orgue électrique : pour lui il hésite un peu ; il est habitué à être dans l'opposition, cependant le progrès le tente toujours, etc., etc.

Bref en comptant MM. GRIMONPREZ et GIARD et en leur attribuant les votes émis, le résultat est :

Dix en faveur de l'orgue électrique de MERKLIN :

Trois pour l'orgue CAVAILLE-COLL:

Un indécis préférant ne pas se prononcer.



Dans l'après-midi de ce même jour (25 avril), M. REINBURG, informé par lettre de la décision prise, se rendit chez M. le Doyen et fit de vives instances pour obtenir que le Conseil de Fabrique fût réuni de nouveau.

Il offrait de faire tout ce que proposait MERKLIN, même l'application du système électropneumatique. « Nous n'avons, disait-il, qu'à payer à MM. MERKLIN et Cie cent francs par jeu pour pouvoir vous établir les orgues à l'électricité ».

M. le Doyen lui répondit que le conseil avait prononcé et que c'était affaire terminée.
